

Malgré les crises successives, les projets communaux initiés par la majorité se concrétisent !

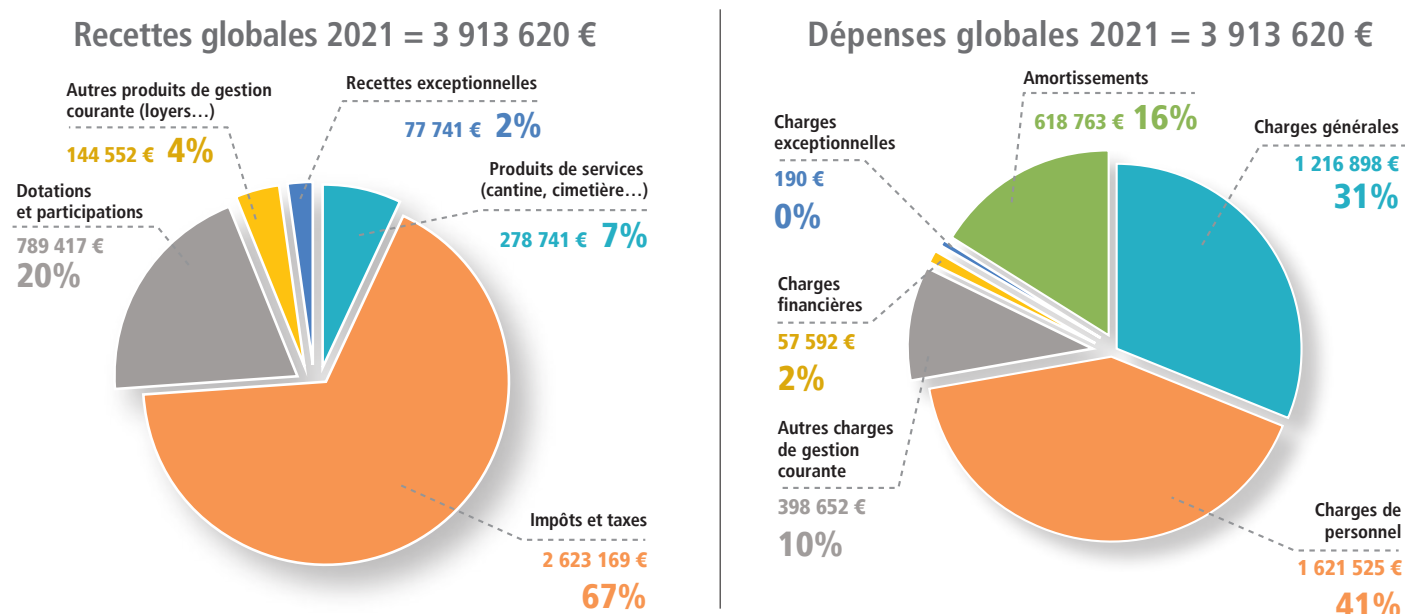


Lors du Conseil Municipal du 29 mars dernier, les élus ont voté le budget pour l'exercice 2022. La première année du nouveau mandat municipal, en 2021, a été marquée par l'adoption d'un budget d'investissement important, corrélé avec la maîtrise des dépenses de fonctionnement, une gestion patrimoniale durable et la recherche constante de subventions afin d'actionner l'ensemble des leviers disponibles pour assurer le développement de la commune et les intérêts de ses habitants. Cette année ne dérogera pas à la règle et s'inscrira dans la continuité.

Photographie des comptes 2021 et du budget communal 2022

Présentés comme tous les ans, les graphiques ci-dessous du compte administratif des opérations comptables réalisées sur 2021 et validées par les élus, témoignent des engagements pris pour ce deuxième mandat 2020-2026.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 Hors cession d'immobilisations



Ces comptes administratifs sont aussi les garants de la santé financière de la Commune, le « nerf de la guerre ». C'est le bilan servant de base pour le budget communal 2022 orchestrant les dépenses et les recettes.



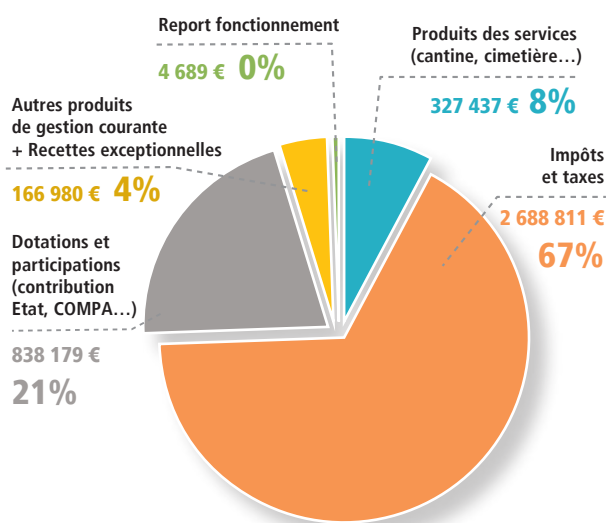
Ce budget est construit en deux parties. Une section « fonctionnement » et une section « investissements » :

1 - Section « fonctionnement » : elle est constituée des recettes et dépenses courantes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et à la mise en service quotidienne des actions décidées par les élus.

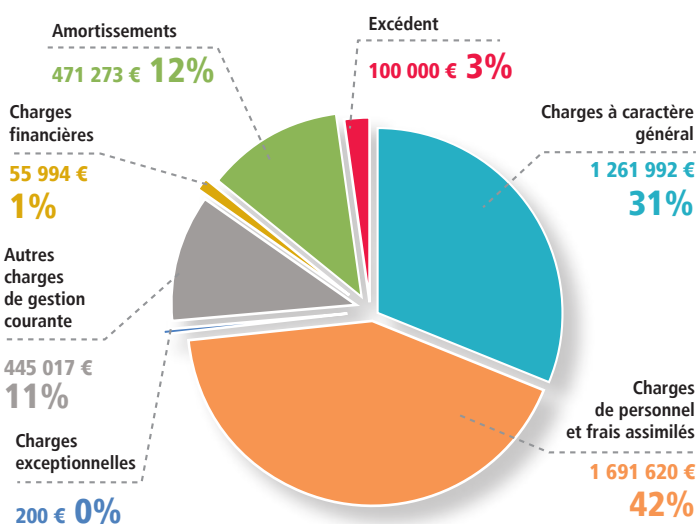
2 - Section « investissements » : elle est utilisée pour l'amélioration de l'ensemble des structures municipales et du cadre de vie. Les recettes et les dépenses de chaque

section doivent être équilibrées. Ces sections sont liées par l'excédent des recettes de fonctionnement qui est utilisé l'année suivante pour financer une partie des investissements de la Commune. Tout ceci dans le but de maintenir une Capacité d'Autofinancement (C.A.F) suffisante. Pour rappel la C.A.F mesure la capacité à financer, sur ses propres ressources, les besoins communaux tels que les investissements ou le remboursement de dettes. Cette C.A.F permet d'envisager sur plusieurs années des projets structurants et de ramener le niveau d'endettement de la Commune à des ratios lui permettant de les financer dans les meilleures conditions.

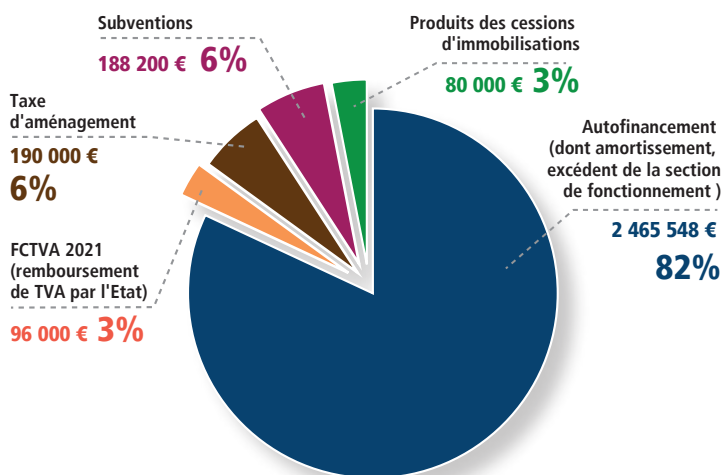
Recettes budget primitif 2022 de fonctionnement = 4 026 096 €



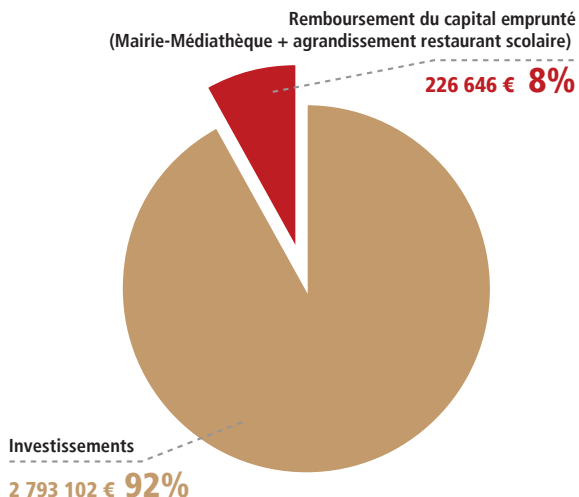
Dépenses budget primitif 2022 de fonctionnement = 4 026 096 €



Recettes budget primitif 2022 investissements = 3 019 748 €



Dépenses budget primitif 2022 investissements = 3 019 748 €



Continuer à investir pour aujourd'hui et surtout demain

Le contexte national

Pour bien comprendre les décisions prises au niveau communal, il faut prendre en considération le contexte national depuis la crise sanitaire. Après une année 2020 marquée par les confinements et un recul du PIB (Produit Intérieur Brut) de 8%, les prévisions de croissance pour 2021 s'établissaient à 6.7 %. Après des à-coups violents, le PIB retrouve son niveau d'avant crise à 6.3 %. Les prévisions pour 2022 sont de 3.7 %. Malheureusement, à l'heure actuelle avec la guerre en Ukraine, ce taux est très fortement

menacé. En parallèle, nous constatons de l'inflation. La reprise brutale de la demande, après un fort ralentissement de la production, entraîne la hausse de l'inflation (estimée à 2.8 % sur 2021). Sur 2022, ce mouvement risque de perdurer fermement et majoritairement dans les secteurs de l'énergie, du bâtiment et des travaux publics... Les finances publiques sont fortement et durablement dégradées. Pour éviter l'effondrement économique possible lié à la crise sanitaire, l'Etat a choisi de recourir à l'endettement public

en 2020 et 2021. Globalement, les collectivités locales ont conservé une bonne santé financière, ont relancé leurs investissements et continuent les travaux. Des investissements en hausse soutenus par l'augmentation de l'épargne (c'est-à-dire la capacité d'autofinancement), le soutien de l'Etat dans le cadre du plan de relance et des taux de crédit qui restent bas. Malgré cette hausse des investissements, le volume et l'évolution des encours des dettes des collectivités restent raisonnables.

Comment cela se traduit-il concrètement pour Le Cellier en 2022 et les prochaines années ?

Une rigueur budgétaire confirmée

Dans ce contexte, en 2022, la municipalité a présenté un budget fidèle aux objectifs de rigueur de gestion financière arrêtés dès son arrivée et qu'elle a tenus lors de sa précédente mandature, à savoir :

- **Poursuivre les économies de fonctionnement** pour contenir l'évolution des charges et compenser l'inflation des dépenses de gestion courante dont l'évolution demeure inévitable.
- **Maîtriser l'évolution de la masse salariale**

- **Maintenir l'autofinancement** à un niveau important, c'est-à-dire l'épargne de la commune, sa capacité à investir grâce à des économies sur le fonctionnement.
- **Maîtriser la dette (emprunts en cours)** qui s'élève au 31/12/2021 à 2 910 765 € soit 723 € par habitant (source INSEE population en 2019 : 4025 habitants). La moyenne nationale des communes de même taille est de 728 € (source 2020 site DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales)).

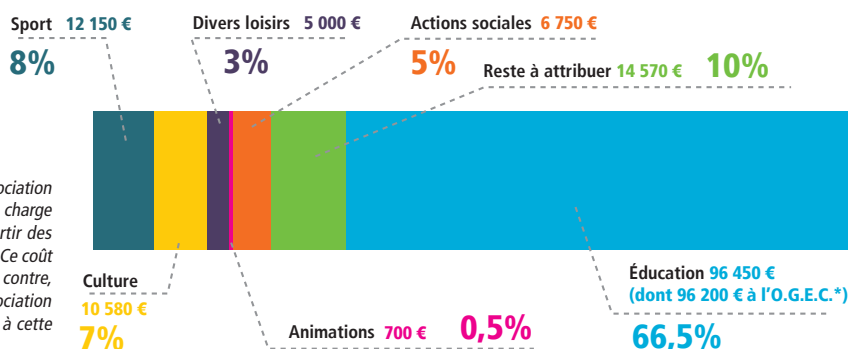
- **Investir en 2022.** Pour réaliser tous ces investissements, il n'y a pas de secret : il faut des fonds. Le financement est sur les proportions suivantes : 30 % en subvention, 20 % par emprunt et 50 % par autofinancement.
- **Stabiliser le fiscal.** Les élus gardent une grande prudence sur la dynamique de nos recettes fiscales mais ne prévoient **aucune augmentation des taux d'imposition sur 2022. Taxe sur le bâti : 33.20 % et sur le non bâti : 41.17 %.**

Un soutien financier fidèle aux associations cellariennes

Malgré ce contexte de crise, la Commune a été solidaire des associations cellariennes en les accompagnant le mieux possible pour qu'elles puissent reprendre le cours normal de leurs activités auprès des concitoyens.

** Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (O.G.E.C.)
Les dépenses de fonctionnement d'une classe élémentaire sous contrat d'association comme l'école privée S-Jean-Bosco constituent une dépense obligatoire à la charge de la Commune. Le montant de la contribution communale s'évalue à partir des dépenses de fonctionnement relatives au coût par élève des écoles publiques. Ce coût par élève est ensuite multiplié par le nombre d'élèves de l'école privée. Par contre, les dépenses de fonctionnement des classes maternelles sous contrat d'association constituent une dépense facultative pour la Commune. Le Cellier participe à cette dépense par équité entre les deux écoles.*

Total des subventions 2022 : 146 200 €
Votées au conseil municipal du 29 mars 2022



Un plan d'investissements ambitieux sur plusieurs années pour toute la population

Période charnière, l'année à venir sera mise à profit pour concrétiser les orientations travaillées depuis de longs mois. Un plan pluriannuel d'investissements ambitieux grâce à une gestion rigoureuse et un suivi budgétaire sérieuse qui permet de dégager des résultats de clôture supérieurs à ceux attendus. L'enveloppe des investissements a été revue à la hausse. Ces investissements illustrent les priorités de la Commune sur le mandat 2020-2026.

En faveur de tous

- **Parc de la Mothe** (parking, aire de jeux, aménagement rond-point) : 700 000 € (300 000 € engagés en 2022). **Ce sujet fera l'objet prochainement d'une réunion d'information et d'un Zoom dans le Lien. Il faut vraiment voir le projet dans sa globalité et non pas uniquement le parking et son coût. L'objectif premier est de dynamiser l'attractivité du bourg.**

- **Sécurisation des villages** : 60 000 €.
- Poursuite du **passage des éclairages en leds** : 30 000 € pour 2022.
- **Ombrières photovoltaïques** installées sur le parking de Trocanton (subvention SYDELA).
- **Prise électrique au centre technique municipal pour les futurs véhicules électriques** remplaçant au fur et à mesure les véhicules vieillissants polluants.

>>>



Projets à moyen terme :

- Aménagement de l'ancien local de la Poste en plusieurs locaux commerciaux, agrandissement du local commercial de la boulangerie : 72 000 €.
- Lotissement du Prieuré partie sud près de la Résidence Montclair : le foncier sera acquis par un aménageur

Projets à long terme :

- Aménagement du bourg et plan de circulation qui viendront se greffer à la réalisation du Parc de la Mothe.

En faveur des enfants et des jeunes

- Jeux et aménagements divers pour les écoles : 23 000 €.
- Rénovation des écoles qui a déjà débuté : 1 000 000 € (100 000 € engagés en 2022).
- Réalisation d'un skate-parc + équipements divers (projets Conseil des Jeunes Cellariens) : 55 000 € engagés en 2022.

En faveur des aînés

- Résidences Seniors : 255 000 € pour la voirie et les réseaux. Habitat 44 va prendre en charge le projet par un bail emphytéotique de 30 ans signé conjointement avec la municipalité.

En faveur des adhérents des associations sportives

- Réalisation d'une halle de sports : 1 500 000 € (150 000 € engagés en 2022 début du dossier).
 - Réalisation d'un terrain de football synthétique : 650 000 € hors subventions.
- De plus amples informations vous seront transmises au fur et à mesure de l'avancement de ces projets qui sont en cours de réflexion.*

2022 sera une année pied au plancher ! Les projets structurants prennent de plus en plus forme, une priorité est mise sur l'initiation de certaines études, la finalisation des dossiers d'appels d'offres et le déclenchement dès que possible des premiers travaux.

Vie communale



Expérimentation de l'extinction de l'éclairage public

À compter du 1^{er} juin 2022, Le Cellier va procéder à titre expérimental à l'extinction de l'éclairage public entre 23 h et 6 h sur toute la commune sauf rue des Mazères et rue de Clermont.

Cette expérimentation a pour but de :

- Maîtriser les consommations d'énergie impliquant d'une manière significative une économie budgétaire.
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et la pollution lumineuse pour préserver notamment la biodiversité (la lumière artificielle provoque des perturbations du cycle de vie de la faune et de la flore).

Déjà mise en pratique dans de nombreuses villes en France, des études ont démontré que l'extinction nocturne de l'éclairage public **n'entraînait pas d'incidence en matière de sécurité routière ni de délinquance**. Un premier bilan sera réalisé d'ici quelques mois pour valider définitivement le dispositif ou adapter d'autres modalités.

Vos retours sur cette expérimentation nous intéressent, merci de les formuler par mail à mairie@lecellier.fr

Problème d'accueil téléphonique en mairie

Suite à un changement d'opérateur téléphonique pour la médiathèque, le prestataire a malencontreusement résilié le contrat téléphonique de la mairie, ce qui a engendré une coupure de la ligne téléphonique durant plusieurs jours.

Même si elle n'est en rien responsable de ce problème technique, la Commune tient à s'excuser auprès des administrés de la gêne occasionnée.

Lancement de la 2^e édition du concours photos



La Commune a décidé de relancer son concours photos proposant aux photographes amateurs (jeunes et adultes) de réaliser des clichés « coup de cœur » de la commune et donner sa vision du Cellier.

Le thème proposé pour cette 2^e édition est « **Le Cellier et ses villages** ». Le Cellier compte une trentaine de villages et près de 50 hameaux.

Le concours aura lieu **du 1^{er} mai au 31 octobre 2022**, date limite de dépôt des dossiers.

Les photos gagnantes serviront à illustrer la carte de vœux municipale de 2023. L'ensemble des photos du concours fera l'objet d'une exposition accessible à toutes et tous.

Pour y participer : bulletin de participation et règlement complet du concours à votre disposition en mairie ou en ligne sur le site de la mairie dans la rubrique « Agenda » : www.lecellier.fr

À vos appareils, prêtes, prêts, shootez !

Concours « La Loire dans tous ses états » : prix Junior de la meilleure nouvelle décerné à Ligère BERTIN

La remise des prix du **concours de nouvelles et poésies « La Loire dans tous ses états »**, organisée par les associations « Les Romanciers Nantais » et « Îles'Liens », a eu lieu le 3 mars dernier au château des Ducs de Bretagne à Nantes. Assurée de la place importante qu'occupe la Loire dans son patrimoine, **Le Cellier** s'est immédiatement positionné comme commune **partenaire de cette deuxième édition du concours**. En décembre 2020, la Commune relaie son lancement dans le journal municipal et sur son site internet en espérant motiver Cellariennes et Cellariens à y participer. **Quelle belle surprise ce fut pour les 3 élus du Cellier (Sophie MÉNORET, Aurélia AUDRAIN, Jean-Guy GAUDUCHON)**, présents à la cérémonie de remise des prix, **de découvrir la lauréate du Prix Junior de la meilleure nouvelle : Ligère BERTIN.**

Prénommée Ligère par son père en hommage au fleuve et bercée par les bras de la Loire depuis toute petite, participer à ce concours paraissait comme une évidence pour cette jeune Cellarienne de 15 ans. Ce sont naturellement sur les bords du fleuve que Ligère se pose pour écrire l'ode poétique à la déesse Loire qui amorce sa nouvelle d'anticipation intitulée « La Loire ? Ici ? ». **Elle propose aux lecteurs dans cette courte fiction de se projeter dans les regards de générations futures face à un monument érigé à la mémoire d'une Loire littéralement asséchée** dont elles n'ont jamais connu l'existence. Préoccupée par les dérèglements climatiques, l'intention de l'autrice vise à **créer un manque pour**



De gauche à droite : Ligère BERTIN (notre jeune lauréate), Michel COCOTIER (élu à Nantes délégué, en autres, à la Lecture publique) et Sophie MÉNORET (adjointe au Cellier déléguée aux Associations, à la Culture et aux Sports).

réveiller notre attachement profond à l'environnement dans lequel nous vivons et notre devoir de le préserver.

Actuellement en seconde littéraire au lycée Guist'hau à Nantes, Ligère est passionnée de littérature et d'art. Pour perpétuer son rêve d'enfance de devenir écrivaine et adopter une rigueur nécessaire à l'écriture, **elle s'est fixée de répondre chaque année à 3 concours de nouvelles : ceux proposés par le festival « Les Étonnants Voyageurs » et par l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques (AMOPA) puis un troisième au gré des opportunités et de ses envies.** **Ligère a, aujourd'hui à son actif, 7 nouvelles et est en cours d'écriture de sa huitième sur Le Cirque Bidon, compagnie de cirque accueillie il y a trois ans au Cellier** avec laquelle elle a passé une semaine de stage. Marquée par les

lectures de multiples auteurs et autrices dont, entre autres, J.R. Tolkien, Georges Orwell, Émile Zola, Stéphanie Garber, cette jeune Cellarienne se nourrit également de personnalités engagées telles que Greta Thunberg, Gandhi, Olympe de Gouge, Simone Veil, Simone de Beauvoir et toutes les féministes. C'est d'ailleurs ce besoin, cette nécessité d'agir et d'initier des changements qui motive Ligère à envisager **son avenir dans la politique.** Parce que, selon elle, « il est primordial d'avoir les bons mots, les bonnes phrases pour toucher les gens », son objectif est, dans un premier temps, de poursuivre son cursus littéraire à Guist'hau avec une prépa lettres en deux ans après le bac (hypokhâgne, khâgne).

Bravo Ligère et bonne continuation. Découvrez sur www.lecellier.fr la nouvelle « La Loire ? Ici ? » signée de la plume de notre lauréate Ligère BERTIN.

Les mesures de biosécurité à appliquer dans les basses-cours

À destination des détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation personnelle, non commerciale

- Exercer une surveillance quotidienne de vos oiseaux.
- Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de la basse-cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des volailles d'un élevage professionnel.
- Limiter l'accès de la basse-cour (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux personnes indispensables à son entretien.
- Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.
- Protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute

contamination, sans contact possible avec des cadavres.

- Ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.
- Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.
- Réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse-cour.

Recommandations pour l'éleveur

- Portez des bottes, une blouse dédiée et éventuellement des gants pour soigner vos oiseaux.
- Lorsque vous quittez votre basse-cour, laissez vos équipements (bottes, blouses,

gants...) dédiés à l'entrée de cette dernière.

- Dans tous les cas, lavez régulièrement vos bottes, blouses et gants à l'eau chaude et au détergent ou désinfectez-les. Aucune souillure ne doit persister. Lavez aussi régulièrement le matériel d'élevage (fourches, mangeoires...).
- Lavez soigneusement vos mains à l'eau chaude et au savon après avoir été en contact avec des oiseaux.
- Ne pas vous rendre dans d'autres élevages sans précaution particulière.

Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres en les isolant et en les protégeant puis contacter un vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Vie associative

TIPI : lieu du brassage social !



Mais d'abord, pour ceux qui prendraient le train en route, c'est quoi TIPI ? **TIPI c'est la réalisation concrète, joyeuse et inventive de la promesse portée par la brasserie d'insertion Tête-Haute : faire vivre le brassage social !**

Au printemps dernier, quand la Brasserie annonce son emménagement aux Relandières dans un bâtiment offrant un vaste espace à animer au rez-de-chaussée, une idée fait son chemin : et si ce lieu était bien plus qu'un simple bar ? Et s'il invitait à la rencontre et au faire-ensemble, s'il donnait à nouveau envie d'inventer et de partager ? **Bref, si on fabriquait ensemble le tiers-lieu qui nous rassemble ?**

Le tiers-lieu a commencé tranquillement avec une fresque du climat, un atelier de couture solidaire, une grainothèque, a chanté et dansé sur 10 concerts, a associé ses talents lors d'une mémorable soirée Scène Ouverte,

a fait des blind tests et plusieurs soirées jeux de société.

A fait connaître le projet et a commencé à **tisser des liens solidaires avec les résidents de la pension de famille des Grenadières**, au Cellier, ou encore **avec les jeunes migrants accueillis à Ancenis** par l'association l'ETAPE.

Pour 2022, TIPI a des tonnes d'idées : des mini-stages (théâtre, gospel, écriture...), des soirées-débats qui réveillent, du théâtre d'impro, de la danse irlandaise, d'autres « Repair Café ». Ses propositions sont gratuites ou à prix conscient (vous avez le choix entre plusieurs tarifs).

Le vendredi 22 avril, TIPI vous propose :

- **un mini-stage « Initiation au théâtre d'impro »** (réservé aux ados/jeunes) animé par Pierre-Marie Quiban, comédien professionnel (*inscriptions sur Hello Asso Tipi tiers lieu*)

- **le vernissage de l'exposition « Cyanotype »** en présence des jeunes migrants d'Ancenis et de la directrice du MAT (Centre d'art contemporain du Pays d'Ancenis)

- **un concert de musique sicilienne** avec le groupe Lato Lontano.

Vous voulez être sûrs de ne rien manquer ? Rendez-vous sur le site tete-haute.fr (agenda des événements) pour retrouver toutes les actualités de TIPI ou sur ses réseaux sociaux (instagram et facebook) : **Tipi tiers lieu.**

Vous avez envie de contribuer et d'imaginer la suite avec le tiers-lieu ? Envoyez un message à cette adresse tiphainekhour@gmail.com ou rendez-vous à la prochaine soirée participative.

Le Cellier Mauves Basket Club se réinvente !

Désireux d'offrir à ses adhérents des espaces toujours plus nombreux pour s'exprimer, Le Cellier Mauves Basket Club a proposé le samedi 12 mars des **séances de «Basketonik»** (sur le modèle imaginé par la fédération), **exercices de renforcement musculaire se servant du ballon de basket comme outil de travail et de la musique pour impulser un rythme joyeux et ludique.** Gratuites pour les licenciés, elles étaient également ouvertes aux parents et la première édition a été un franc succès. L'activité pourrait être désormais proposée de manière régulière.

À noter, **une nouveauté cette année : en partenariat avec le département de Loire-Atlantique, des animateurs multisports et le CMBC proposeront des activités sportives et du basket pour les catégories U9/U11, les matins du 19 au 22 avril** (inscriptions à la semaine).

Le **tournoi annuel du club** se déroulera les **samedi 21 et dimanche 22 mai** : une nouvelle édition très attendue, après la période covid et qui sera sans nul doute très conviviale et festive.

Le **traditionnel camp d'été animé par Mansour SY** se déroulera, quant à lui, au début de l'été : **les 7 et 8 juillet** pour les catégories **U9/U11**, **du 11 au 15 juillet** pour les catégories **U13 à U20.**



En présence des sponsors, l'équipe U11M pose avec son nouveau maillot.

« Show Danse and Co » must go on !



L'imitateur Bruno JULIEN.



Le groupe de musique «Cover Factory».

C'est en 2012 que Jacky BOITEAU, dirigeant d'entreprise retraité, a décidé de créer l'association « Show Danse and Co ». Son ambition était alors d'animer le bourg du Cellier en produisant un spectacle de chant ou d'humour par an. Ce fut chose faite puisque, durant de nombreuses années, l'association a produit les groupes de musique régionaux « Éric et les Berniques » et « Cover factory ». L'imitateur thouréen Bruno JULIEN est lui aussi venu jouer son spectacle sur le plancher de la salle William-Turner faisant salle comble avec 415 spectateurs. Parmi les moments forts de l'association, il y a eu la venue, en 2016, d'Élodie POUX, humoriste française connue du grand public.

Pour produire un spectacle, cela se passe en plusieurs temps. En premier lieu, il faut trouver l'artiste. Puis, vient le temps de la promotion de l'événement via la radio, les affiches et flyers ainsi que par les grands réseaux de réservation de places. Enfin, quelques semaines avant le jour J, place aux derniers réglages.

En plus de la production de spectacles, l'association nourrissait l'envie de monter son propre groupe de rock. Quelques musiciens se sont alors rassemblés pour jouer ensemble, comme lors de la fête de la musique 2018 au Cellier. Mais le Covid est arrivé, mettant à mal l'unité du groupe.

Loin de se décourager, Jacky BOITEAU est parti en quête de nouveaux musiciens prêts à rejoindre l'aventure. Quelques mois plus tard, une première répétition réunit un bassiste, un guitariste, un batteur, une choriste et un chanteur, tous les 5 amateurs et ligériens. Aujourd'hui, le groupe a trouvé son rythme et partage son amour pour la chanson française en se retrouvant tous les 15 jours dans un studio équipé à Basse-Goulaine. Actuellement, le groupe amateur prépare un set de Johnny HALLYDAY puis s'attaquera aux répertoires de Michel SARDOU, Léo FERRÉ, Francis CABREL et autres artistes nationaux. Où le groupe sera sollicité, le groupe se produira. Le but étant avant tout de prendre du plaisir.

Quand on lui parle du futur, Jacky BOITEAU voit son groupe enrichi de nouveaux musiciens prêts à monter sur scène pour distraire le public, valeur chère à l'association.



Contact : Jacky BOITEAU (président)
au 06 80 36 47 34

MCVL : Reprise des activités sportives

Le Moto Cross Val de Loire a entamé des travaux de modification du circuit de motocross du Bois Harnier depuis août 2020. Ces travaux ont pris fin en septembre 2021 et les démarches administratives pour l'homologation du circuit ont commencé.

En parallèle, une restructuration totale du bureau de l'association a été mise en place.

Le but de ces changements est de **redonner vie à une association sportive existante depuis 1992 sur le site du Bois Harnier.**

Le mardi 8 février 2022, Le Moto Cross Val de Loire a reçu de la part de la Sous-préfecture de Châteaubriant-Ancenis l'Arrêté n°2022-01R portant homologation du circuit du Bois Harnier sur la commune du Cellier.

Depuis le 27 février 2022 :

- Ouverture du terrain pour les entraînements moto, suivant un planning bien défini, a repris le dimanche avec une fermeture estivale en juillet et août.
- L'activité « École d'initiation », par le biais de EPSMX44 mise en place depuis le samedi 2 octobre 2021 va se poursuivre un samedi sur deux.
- Proposer deux événements sportifs annuellement, si possible à partir de 2023 :
 - Course de championnat UFOLEP 44,
 - Course Minicross Pays de la Loire et Pit Bike Grand Ouest.

Le calendrier 2022 du MCVL

- **Entraînement** (9 h 30 - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h) : les dimanches 24 avril, 15 et 29 mai, 12 et 26 juin
- **École d'initiation** (9 h - 13 h 30 et 14 h - 17 h) : les samedis 16 et 30 avril, 14 et 28 mai, 11 et 25 juin, 9 et 23 juillet
- **Fermeture estivale** : les 3, 10, 17, 24 et 31 juillet et les 6, 7, 13, 14, 20, 21, 27 et 28 août

Les activités du Comité de jumelage du Cellier



Soirée intergénérationnelle à la médiathèque pour fêter l'Europe

Dans le cadre de la fête de l'Europe en mai 2022, le Comité de jumelage et d'échanges européens du Cellier organise le **vendredi 6 mai de 18 h 30 à 20 h 30 à la médiathèque Claire Bretécher** une soirée intergénérationnelle autour du jeu, de contes et d'histoires à écouter. Elle est ouverte au tout public.

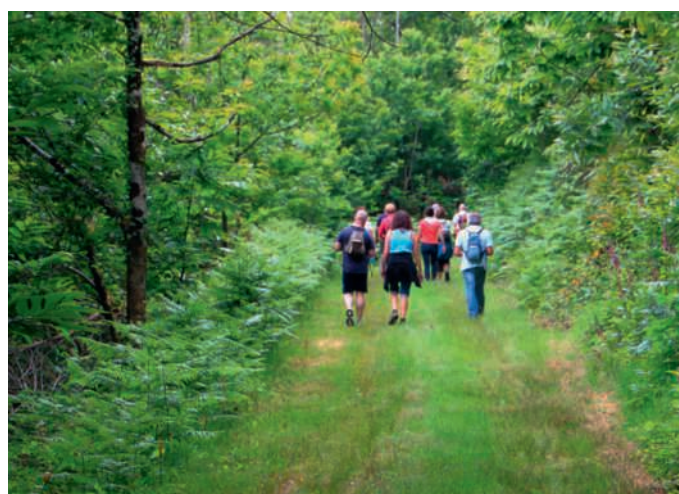
Depuis plusieurs semaines, des membres du Comité de jumelage apportent leur contribution au sein de différentes classes des écoles primaires pour faire découvrir l'Europe aux enfants par le jeu, entre autres. Ces activités, qui rentrent pleinement dans les programmes scolaires, sont aussi une opportunité pour les écoles et le comité de jumelage de co-construction d'actions dans l'intérêt des enfants.

Une date à retenir pour les marcheurs !

Le **dimanche 25 septembre 2022**, une marche gourmande sur les chemins de la commune pour tous les marcheurs débutants et aguerris sera aussi l'occasion de découvrir ou revisiter des endroits merveilleux.

Le Comité de jumelage communiquera prochainement sur cet événement important sur son site Internet <https://www.lecellier-jumelage.com> et les réseaux sociaux.

Pour tout renseignement, contactez le comité de jumelage par mail à ceej.lecellier@gmail.com



Les Actualités de Regards Natures



La Grainothèque : Troc-plantes le 23 avril

L'association Regards Natures et les amis de la grainothèque organisent leur traditionnel troc-plantes, troc-graines le **samedi 23 avril à 9 h 30 chez « Les Jardins Créatifs » à la Gicquelière**, association cellarienne qui promeut la permaculture et l'écoute du vivant. Un premier temps sera consacré à l'échange de nos plantes : plantes d'intérieur, vivaces, graminées... Puis, Annick BERBESSON partagera son savoir-faire autour de la permaculture et du jardin forêt fruitier qui a commencé depuis 16 ans au Cellier. Annick vous guidera dans ce jardin de plus de 10 000 m² dont les arbres ont pris de la hauteur.

Pensez à covoiter si vous le pouvez (regards.natures44@gmail.com).

Inventaire participatif de la flore

L'association **Regards Natures** organise cette année un **inventaire participatif de la flore du Cellier**. Elle vous propose de tous y participer.

Devenez de véritables enquêteurs naturalistes en contribuant à cet inventaire participatif ! Peu importe votre niveau de connaissance, vous pouvez tous y contribuer au travers de vos balades.

Les objectifs de cet inventaire sont de découvrir ou redécouvrir le patrimoine naturel, générer un lien social et une dynamique collective, acquérir de la connaissance scientifique.

L'association Regards Natures vous accompagne et vous propose de partager vos découvertes et d'enrichir une base de données avec l'application <https://plantnet.org/>

Comment faire ?

Vous souhaitez contribuer à l'inventaire de la flore ? Rien de plus simple ! Il vous suffit

d'observer la nature qui vous entoure depuis un chemin de randonnée. Une photo et hop, c'est dans la poche ! Il ne reste plus qu'à partager votre trouvaille avec votre groupe « Regards Natures ».

Toutes les espèces végétales peuvent être inventoriées selon vos envies (arbres, arbustes, fleurs, herbes, ...).

Comment reconnaître ce que l'on observe ?

L'application PlantNET va vous aider à identifier les espèces. Vous installez l'application via Playstore ou Apple Store. Vous créez votre compte.

Ensuite, vous pourrez partager vos observations sur le groupe « regards natures ». plus d'informations sur le site <https://regards-natures.wixsite.com/lecellier/about-4>



Contact : regards.natures44@gmail.com

Rejoignez Le Club de l'Amitié du Cellier

Le Club de l'Amitié propose du **tarot, belote et jeux de société** (selon vos préférences) **de 14 h à 17 h à la salle Louis-de-Funès tous les mardis après-midi.**

Dans un élan de reprise de dynamique, **une 1^{re} journée inter-clubs** aura lieu le **10 mai** aux Touches avec diverses activités au choix : **pétanque, jeux de cartes, danse, marche, visite château...**

Ces diverses activités sont ouvertes aux adhérents du club. N'hésitez pas à prendre votre carte afin d'en profiter.

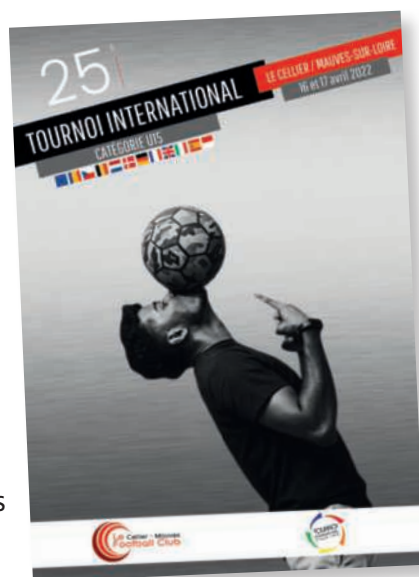
Infos et adhésions :
Marc ROY au 06 58 07 01 81.

16 et 17 avril : 25^e Tournoi International du Cellier Mauves FC

C'est le grand retour du Tournoi International de football (catégorie U14/U15) au Cellier et à Mauves-sur-Loire. **Durant deux journées de compétition et de convivialité, venez découvrir des équipes venues de différents pays européens, avec de très belles têtes d'affiches. Infos pratiques**

- **Phase qualificative : samedi 16 avril** (stade des Loquets à Mauves-sur-Loire et stade des Noues au Cellier)
- **Phase finale : dimanche 17 avril** (Le Cellier uniquement)
- **Horaires : de 9 h à 18 h**
- **Entrée gratuite**
- **20 équipes participantes, représentant 6 pays**
- **Catégorie U15** (joueurs nés en 2007 et 2008)
- **Bar et restauration sur place**
- **70 matches, d'une durée de 20 minutes (2 x 15 minutes pour la finale)**

Plus d'infos sur www.lecelliermauvesfc.fr



Vie scolaire et extra scolaire

Un écrivain à l'école élémentaire publique Les Lonnières

Le 1^{er} mars, **les CP-CE1 de Marie-Hélène LE ROY et les CE1-CE2 de Morgane MAISONNEUVE ont eu la chance de rencontrer à l'école Hubert BEN KEMOUN, auteur de littérature jeunesse et adulte dont ils apprécient les livres notamment les séries « Nico » et « Samuel ».** Sa venue était très attendue par les enfants. Afin d'éveiller chez leurs élèves ce plaisir de la rencontre et de leur permettre d'échanger pleinement avec l'auteur, **les deux enseignantes ont préparé minutieusement leur classe : lecture de nombreux ouvrages, vote de leur livre préféré, réalisation de dessins des passages de leur album favori...** C'est devant un auditoire conquis, attentif et curieux que **Hubert BEN KEMOUN a livré son choix de devenir auteur, ses sources d'inspiration, l'origine des noms de ses personnages, les étapes de fabrication d'un livre...** et a répondu avec beaucoup d'humour aux diverses questions. L'auteur a également dédié quelques livres puis est reparti avec dessins et petits mots offerts par certains élèves.

Quelques paroles et remarques d'élèves révèlent la joie et l'empreinte que leur laissera cette rencontre : « *J'ai trouvé INCROYABLE de voir un écrivain !* », « *J'ai bien aimé quand il nous a fait lire dans ses livres* », « *C'était bien qu'il nous montre ses brouillons : on a vu qu'il faisait des fautes.* », « *J'ai bien aimé quand il a expliqué comment on fabriquait un livre et qu'il jouait la scène du téléphone avec son éditeur* », « *Je suis content, il y a un nouveau « Nico »* », « *J'ai bien aimé quand il expliquait d'où venaient tous les noms de ses histoires* »...



Actualités de l'école Saint-Jean-Bosco

Un accueil périscolaire pour les maternelles

À la rentrée prochaine, l'école St-Jean-Bosco mettra en place un accueil périscolaire pour les enfants de maternelle de l'école, de la Toute Petite Section (dès 2 ans ½) à la Grande Section. Cette solution, en concertation avec l'association Accueil Enfance et en soutien aux difficultés rencontrées dans leur capacité d'accueil, permet d'assurer aux parents d'enfants de maternelle de l'école un mode de garde le matin et le soir des temps scolaires, dans un cadre bienveillant et adapté aux plus petits.

Plus d'infos : Sonia GLOANEC, cheffe d'établissement, au 02 40 25 47 08 et à ec.cellier.st-jean-bosco@ec44.fr

Autres nouveautés dès la rentrée 2022-2023

L'école St-Jean-Bosco vient d'obtenir le label

«Ouverture Internationale» qui permettra aux enfants de vivre cette ouverture sur le monde à travers de multiples activités (dont un séjour à l'étranger pour les CM sans surcoût pour les familles) ;

Une aide aux devoirs sera mise en place dès la rentrée prochaine pour les élèves de l'élémentaire qui en ont besoin.

Semaine de sensibilisation au handicap et à la différence

Du 7 au 11 mars, les enfants de l'école St-Jean-Bosco ont travaillé sur la différence et le handicap.

Un couple de parents d'élèves est venu avec leur enfant en situation de handicap pour rencontrer les enfants de maternelle. Ils ont ensuite réalisé des parcours fauteuil et des parcours yeux bandés afin de comprendre les difficultés de déplacement au quotidien.

Toute la semaine, livres et petits films ont permis d'aborder le handicap et la différence.



Les enfants, du CP au CM2, ont rencontré des adultes en situation de handicap de l'ESAT de Carquefou (Établissement et Service d'Aide par le Travail) et ont partagé des moments de jeux, d'échanges à travers des ateliers.

Tous les enfants ont pu découvrir une exposition sur le handicap, coordonnée par l'APEL de l'école, en mairie.

Pays d'Ancenis et alentours



Les RDV de la médiathèque du Cellier

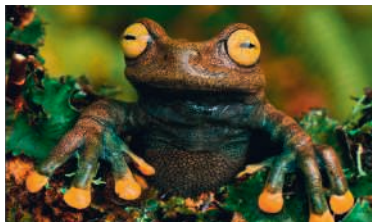


Dans le cadre de l'évènement **Mon Grand Voyage en Pays d'Ancenis**, le public aura différentes occasions de découvrir cinq espèces animales et espaces naturels sensibles du territoire.

Jusqu'au 30 avril aux horaires d'ouverture de la médiathèque

Exposition « La biodiversité : tout est vivant, tout est lié »

Une sélection de **21 photos réalisées par Yann Arthus-Bertrand**.



Cette exposition est destinée à **provoquer la réflexion et le dialogue**, les textes doivent permettre d'aborder les différents aspects du tissu vivant qui couvre et anime la planète tant sur le plan biologique que sur les plans géographique, historique, social et économique.

Exposition prêtée par l'association Terre de science.

Samedi 30 avril à 10 h 30

Randonnée avec observation de la nature

Olivier GANNE vous emmènera **découvrir les petites bêtes qui peuplent les environs de la médiathèque** du Cellier.

RDV à la médiathèque à 10 h 15. Animation gratuite sur inscription, tout public (dès 5 ans).

Pour des raisons professionnelles, la médiathèque sera exceptionnellement fermée le jeudi 28 avril.



Inscriptions : 02 40 25 44 82 ou www.bibliofil.pays-ancenis.fr

Dimanche 1^{er} mai, La Varenne

Randonnée organisée par « Rêves de Loire »

L'association Rêves de Loire vous invite le 1^{er} mai à **une jolie randonnée sur la commune de La Varenne**. Deux parcours : un de 8 km et un autre de 15 km.

Départ de la salle des Hautes Cartelles :

- Entre 8 h et 9 h pour le 15 km
- Entre 9 h et 9 h 30 pour le 8 km

Allure libre. Participation de 4 €.

Le concours photos est lancé sur le thème « arbres remarquables en bord de Loire ».



Saison culturelle

Fête de la musique : appel aux artistes

Le **samedi 18 juin**, à partir de 19 h, aura lieu la fête de la musique dans le bourg du Cellier. Avis aux musiciens amateurs et professionnels locaux : la Commune vous invite dès maintenant à vous inscrire avant le 6 mai auprès du service municipal en charge de la Culture au 02 40 25 40 18 ou à culture@lecellier.fr.

Le report de la fête de la musique une semaine après la date initialement choisie est dû à l'accueil le dimanche 12 juin au Cellier de la 9^e édition du Raid Loire en famille (Lien n° 85) entraînant une importante mobilisation d'agents techniques municipaux et du matériel communal.



Annulation du concert d'Élodie Rama

Programmée le vendredi 13 mai à la salle William-Turner dans le cadre de la saison culturelle 2021-2022, la chanteuse et musicienne Élodie Rama ne peut tenir son concert à cette date pour des raisons personnelles.

La Commune a décidé de reporter sa venue à la saison culturelle prochaine.

La date du report vous sera communiquée dans la plaquette de la saison culturelle 2022-2023 du Cellier distribuée avec le Lien de septembre.

Commerçants / artisans / artistes

« La Parenthèse Enchantée » au château de Clermont

Une semaine d'ateliers et de rencontres pour élargir vos horizons ou l'art de cultiver la joie de vivre, ensemble !

Pré-programme des ateliers du mois d'avril :

- « Initiation au cœur de l'enseignement d'Hildegarde de Bingen »
- « Le Miracle des Cristaux »
- « L'Alimentation de la Joie »
- « La Géométrie Sacrée sous le prisme du verre »
- « Du Ciel à la Terre... Céramiques inspirées »
- « Voyage Méditatif au son des bols tibétains »
- « De la Harpe au chant des oiseaux »

Cet événement inédit se déroulera dans le cadre enchanteur du **Château de Clermont** :

- Du 18 au 24 avril
- Du 16 au 22 mai
- Du 20 au 26 juin

Une semaine d'ateliers et de rencontres pour élargir vos horizons.



Contacts : Chloë Quiban - Verrier d'art : 06 08 82 03 92 / Natalia Neves
Conseillère Alimentation et Santé globale: 06 59 02 92 13
Les Ateliers du Château - château de Clermont, Le Cellier

Expression du groupe minoritaire

Le Cellier durable et solidaire Des paroles et des actes

Dans le contexte du projet controversé du parking de la Mothe, qui n'a fait l'objet d'aucune concertation avec la population, il nous a paru nécessaire d'informer les habitants mais également d'élargir les réflexions au-delà de ce projet.

Le 19 février, nous avons donc mis en œuvre une disposition fondamentale de notre programme: la participation des Cellariens aux projets municipaux. Nous avons choisi d'organiser cette première matinée d'échanges autour de la question des déplacements (voir la vidéo sur la chaîne Youtube et sur Facebook «le Cellier Durable et Solidaire»).

Vous avez été plus de 60 à répondre à cette initiative.

C'est une réussite qui démontre votre attachement aux questions d'aménagements de la commune et aux problématiques sociétales.

Sur l'aménagement : la sécurisation des déplacements piétons et vélos ressort prioritairement, ainsi que des propositions sur la gestion du stationnement (parkings sous-occupés, indication de ceux-ci, zones bleues...). Dans les échanges, plusieurs personnes ont indiqué ne pas comprendre la création d'un nouveau parking alors même que le projet d'aménagement du bourg n'a pas fait l'objet de concertation (« Il faudrait d'abord travailler le projet global avant de faire un nouveau parking »).

Sur les services de déplacements, des initiatives collectives sont proposées : auto-partage, déplacements collectifs (navette, pédibus), plateforme de mise en lien, ainsi qu'une incitation à l'usage du vélo électrique.

Pour continuer la réflexion, une seconde rencontre a été organisée le samedi 2 avril. Elle a permis la constitution de petits groupes de travail pour concrétiser les idées issues des échanges en ateliers.

Cristelle Van Kemenade, Aurélie Valadié, Virginie Postec, Patrice Chapeau, Olivier Ganne

Chaîne Youtube «Le Cellier Durable et Solidaire»

lecellierdurableetsolidaire@gmail.com

Le Cellier en avril

Jusqu'au 30

Exposition

« La biodiversité : tout est vivant, tout est lié »
Médiathèque Claire-Bretécher

Mardi 12 / 18 h 30

Conseil municipal « Plan de circulation - 1^{re} étape : parc de la Mothe »
Mairie

Samedi 16 / 9 h à 18 h

Tournoi International du Cellier Mauves FC
Stade du Cellier
(et de Mauves-sur-Loire)

Dimanche 17 / 9 h à 18 h

Tournoi International du Cellier Mauves FC
Stade du Cellier

Lundi 18 au dimanche 24

« La Parenthèse enchantée » : ateliers et rencontres
Château de Clermont

Mardi 19 au

vendredi 22 / matin

Activités sportives et basket (U9/U11) avec Le CMBC
Complexe sportif du Cellier

Vendredi 22

Mini stage théâtre d'impro, vernissage exposition « Cyanotype », concert de musique sicilienne
TIPI – brasserie Tête Haute

Samedi 23 / 9 h 30

Troc-plantes de Regards Natures
Les Jardins créatifs,
La Gicquelière

RENDEZ-VOUS

Dimanche 24 / 8 h à 19 h
2d tour des élections présidentielles

Mairie (bureaux 1 et 2) et Salle Louis-de-Funès (bureau 3)

Samedi 30 / 10 h 15

Randonnée observation nature
RDV médiathèque
Claire-Bretécher

Le Cellier en mai

À compter du dimanche 1^{er} (jusqu'au 31 octobre)

Concours photos « Le Cellier et ses villages »
www.lecellier.fr

Mardi 3 / 18 h 30

Conseil municipal
Mairie

Vendredi 6

Date butoir inscriptions participation
Fête de la musique
culture@lecellier.fr

Vendredi 6 / 18 h 30

Soirée intergénérationnelle « Fête de l'Europe »
du comité de jumelage
Médiathèque Claire-Bretécher

Lundi 16 au dimanche 22

« La Parenthèse enchantée » : ateliers et rencontres
Château de Clermont

Samedi 21 et dimanche 22

Tournoi de basket organisé par le CMBC
Complexe sportif du Cellier

État Civil



NAISSANCES

Charlotte MÉNARD

12 février 2022

Ethan MERLEAU

13 février 2022

Maël MARTINEAU

14 février 2022

Abbie LE MEIGNEN

FIGNON

25 février 2022

Jules LAILLET de

MONTULLÉ

26 février 2022

DÉCÈS

Jean ABÉCASSIS (68 ans)

15 février 2022

Gisèle PRÉVÔT (90 ans)

21 février 2022

Maurice RIOU (73 ans)

21 février 2022

Jean-Pierre MARCHAND

(74 ans)

21 février 2022

André DENIAUD (65 ans)

25 février 2022

Thérèse SERVANT (97 ans)

27 février 2022

À noter dès maintenant dans vos agendas

Samedi 11 juin / dès 9 h

Nettoyage de la nature organisé par le CJC

Le Cellier – Départ mairie

Urbanisme

Permis de construire délivrés entre le 17 février et le 16 mars 2022 :

Clothilde GUÉRIN

9 impasse du Champ Briant - Construction d'une maison

Sébastien LOUIS

43 allée des frênes - Construction d'une maison

Numéros d'urgence et utiles

- Pompiers : **18**
- Samu : **15**
- Police : **17**
- Gendarmerie Oudon : **02 40 83 60 01**
- Urgence européenne : **112**
- Urgence malentendants et sourds : **SMS au 114**
- Pharmacie de garde : **32 37**
- Dentiste de garde : **02 40 29 40 02**
- Médecin de garde : **116 117**
- ENEDIS Urgence : **09 72 67 50 44**
- Gaz de France Urgence : **0 800 47 33 33**
- Suez Urgence : **09 77 40 11 21**
- Centre anti-poison d'Angers : **02 41 48 21 21**
- Violences sexistes et sexuelles : **3919**
- Correspondant Ouest-France - Guy Garanger : **06 03 09 29 00**
- Correspondante Écho d'Anenis - Josiane KERJOUAN : **06 72 11 36 41**

Le lien LE JOURNAL MUNICIPAL DU CELLIER

Directeur de publication : Philippe MOREL

Comité de rédaction : Céline ORTHON,
Elsa MARTIN, Catherine LEBRUN, Martine VIRY,
Bruno DIDIER, Gilles HAROUET.

Réalisation : Goubault

Impression : Planchenault



Contacts : Mairie du Cellier, 62 rue de Bel-Air, 44850 Le Cellier – Téléphone : 02 40 25 40 18 – Télécopie : 02 40 25 31 35 – mairie@lecellier.fr – www.lecellier.fr

Rappel. Les demandes de publications, émanant des associations et des professionnels, sont à adresser à infocom@lecellier.fr (ou par courrier) impérativement **au plus tard le 19 avril pour la parution le 15 mai du Lien n°87.**
Aucune proposition anonyme ne sera traitée.

Le Cellier
Le fleuve, la terre, la cité